

COMMUNIQUÉ

Projet de règlement d'emprunt Acquisition et modification du poste électrique Georges-Henri-Gagné

Baie-Comeau, le 25 mars 2021. – Dans la semaine du 29 mars, la Ville de Baie-Comeau adoptera un projet de règlement d'emprunt de 17,4 M\$ pour l'achat et la modification du poste électrique Georges-Henri-Gagné. « Autant du point de vue des services municipaux impliqués dans le dossier au bénéfice de nos contribuables, nous jugeons qu'il s'agit de la solution optimale, rapide et moins coûteuse d'accroître notre capacité énergétique afin de répondre à la croissance de nos besoins domestiques et aux opportunités de développement économique », a affirmé le maire de Baie-Comeau, monsieur Yves Montigny. Des 17,4 M\$, environ le tiers est prévu pour l'achat du poste Georges-Henri-Gagné et le reste du financement concerne les investissements nécessaires à sa mise à niveau.

2018 à 2021

En 2018, la Ville de Baie-Comeau exprimait la nécessité de se munir d'un nouveau poste électrique afin d'augmenter sa capacité et régler la problématique de limitation en puissance imposée par les lignes de transport à 69 kilovolts (kV) qui alimentent actuellement le poste Bégin.

L'année suivante, en juillet 2019, un règlement d'emprunt de 19,3 M\$ était adopté par le conseil municipal, principalement prévu pour la création d'un poste (Bégin 2). « De ce montant, seulement 3 M\$ ont été investis pour convertir la tension de notre réseau (13 800 volts) afin qu'il soit équivalent à celui d'Hydro-Québec (2 000 volts). Cette tension étant pratiquement la norme au Québec et cela devait se faire en priorité », a indiqué le maire. À ce moment, une autre variable importante était à prendre en considération : le coût de raccordement de notre installation à Hydro-Québec. « Des cibles de consommation doivent être atteintes avec un nouveau poste. Un estimé réaliste prévoyait une facture de 15 M\$, facturable 20 ans après la mise en service du poste, selon les cibles de consommation à atteindre », a poursuivi monsieur Montigny. Ainsi, en 2019, le coût total de notre projet de construction d'un nouveau poste électrique se chiffrait approximativement à 30 M\$.

Collaboration avec Hydro-Québec et la Société en commandite hydroélectrique Manicouagan

Avec la mise en service récente du poste électrique Georges-Henri-Gagné (2018), localisé sur le boulevard Comeau, la réflexion s'est poursuivie afin d'évaluer cette avenue potentielle de miser sur cette installation pour répondre à nos besoins. « Nous avons fait nos devoirs, évaluer tous les investissements nécessaires pour améliorer ce poste électrique et nous en sommes venus à la conclusion que oui, il s'agit de la solution optimale », toujours selon le maire en précisant que le poste étant déjà raccordé aux installations de transport d'énergie, l'économie est donc substantielle en comparaison avec notre projet initial.

Pour que le processus suive son cours, la Ville a récemment déposé une offre d'achat formelle à la Société en commandite hydroélectrique Manicouagan (SCHM) concernant le poste électrique Georges-Henri-Gagné. « Nous devons trouver une solution pour garantir notre approvisionnement en électricité. Cette offre d'achat vise à engager officiellement les discussions avec nos partenaires. Nous avons rencontré les gens d'Hydro-Québec et de la SCHM et chaque partie à la volonté commune de trouver la meilleure solution possible pour répondre aux besoins de la Ville de Baie-Comeau. Nous avons confiance de pouvoir en arriver à une entente ferme d'ici les 3 prochains mois », a conclu monsieur Montigny.

Séances extraordinaires | 29 et 31 mars 2021

Le projet de règlement d'emprunt de 17,4 M\$ sera adopté lors de deux séances extraordinaires, soit le 29 mars (avis de motion) et le 31 mars (adoption). Comme il s'agit d'un nouveau projet, nous ne pouvons pas malheureusement pas utiliser le règlement d'emprunt déjà adopté en 2019.

« Nous devons déposer cette demande d'emprunt immédiatement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en raison des sommes en jeu, car il nous faut absolument connaître nos besoins d'emprunt d'ici septembre 2021 afin d'aller sur le marché des obligations avec un montant connu. Si le montant devait changer en cours de route, nous pourrions l'amender sans mettre en péril la base de ce financement », a précisé le maire.

- 30 -

Source : Mathieu Pineault, coordonnateur
Division des communications
418 296-8195 | 418 297-0350